

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

« DISPOSITIF DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE »

➤ **INFORMATIONS DEMANDEUR :**

Prénom NOM :

Adresse :

Commune :

Téléphone / E-mail :

Êtes-vous propriétaire de votre habitation ? Oui Non

Localisation du projet :

➤ **INFORMATIONS DISPOSITIF :**

Taille du dispositif envisagé :

Hauteur (en cm)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Volume

Qui installe le dispositif ?

Moi-même

Un professionnel

Préciser le nom et l'adresse :

En cas d'installation par un professionnel, un contrat d'entretien a-t-il été souscrit ?

Oui Non

Date prévue pour l'installation :

Cette installation nécessite-t-elle un terrassement (évacuation de gravats) ?

Oui Non

Cette installation comprendra-t-elle un système de pompe électrique ? :

Oui Non

Si oui, le dispositif sera-t-il alimenté par de l'énergie solaire ?

Oui Non

Ce dispositif sera-t-il ?

(pour bénéficier d'une subvention, le dispositif ne doit pas pouvoir être déplacé)

Scellé

Enfoui

Raccordement des gouttières au dispositif :

Total

Partiel

Le dispositif de récupération de l'eau de pluie permettra :

d'arroser le jardin

d'utiliser l'eau pour les WC

pour le lavage des voitures

autres (à préciser - à condition de respecter les préconisations d'installation du décret du 21 août 2008)

.....
Avez-vous également sollicité l'aide de la Région Ile-de-France ?

(le cumul des aides publiques est plafonné à 80% des dépenses)

Oui

Non

➤ **SCHÉMA :**

Merci de présenter un plan sommaire de l'installation faisant apparaître le dispositif, sa localisation par rapport à l'habitation, ses connexions avec les canalisations existantes et les besoins en terrassement.

➤ **ATTESTATION SUR L'HONNEUR :**

Je certifie sur l'honneur les informations inscrites dans ce formulaire et certifie avoir pris connaissance de la réglementation de l'Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluies et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments de particuliers.

➤ **DATE ET SIGNATURE :**

Cadre réservé à la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Avis de la Commission

Favorable

Défavorable

Vote du Conseil communautaire

Pour

Contre

Date de visite des lieux après installation pour vérification :

Avis sur le dispositif :

NOTICE D'UTILISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

« DISPOSITIF DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE »

Rambouillet Territoires finance, à hauteur de 30 % et dans la limite d'un plafond de 700€, l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie. Le calcul se fait uniquement sur le montant HT du matériel qui doit être supérieur à 100 €.

➤ Pièces à joindre à votre dossier :

- ✚ Le dossier de demande de subvention dûment complété, daté et signé
- ✚ Le devis, la facture ou les références catalogue (copie de la page où le dispositif est décrit)
- ✚ Des photos du matériel avant et après installation
- ✚ Un RIB au nom du demandeur

➤ Mode d'attribution de la subvention :

- ✚ Les propriétaires doivent se procurer l'imprimé approprié dans les mairies ou sur le site Internet de Rambouillet Territoires (RT) et le transmettre complété par mail en joignant les pièces justificatives, à environnement@rt78.fr
- ✚ Rambouillet Territoires attribuera les subventions aux demandeurs, après instruction des dossiers par la Direction de l'Environnement. Chacun des dossiers sera ensuite présenté à la commission ad hoc qui émettra un avis.
- ✚ Le Conseil Communautaire délibérera ou donnera pouvoir à son Président pour attribuer les subventions au vu des éléments figurant dans le dossier.
- ✚ Cette subvention sera versée après vérification, par le technicien de RT, de la bonne exécution des travaux et sur présentation de la facture acquittée (main d'œuvre et matériel séparé). Pour rappel la Communauté d'agglomération subventionne l'acquisition de tout matériel hors frais de main d'œuvre.

➤ Contrôle de la matérialisation des réalisations :

La communauté d'agglomération Rambouillet Territoires prévoit la possibilité, pour son agent instructeur, de procéder à la photographie des lieux, puis d'établir un constat de bonne réalisation au terme du projet.